

Alliance entre les secteurs public et privé pour un commerce responsable des minerais

Appui à un alignement intrarégional

7 mai 2015

OCDE
Paris, France

Synthèse du facilitateur

Contexte et objectifs de la réunion

L'Alliance entre les secteurs public et privé pour un commerce responsable des minerais (APP) est un groupement d'entreprises, d'associations de la société civile et de gouvernements qui se sont rassemblés dans le but de développer et d'améliorer les chaînes d'approvisionnement en minerais garantis sans lien avec un conflit dans la Région des Grands lacs (RGL) d'Afrique. Les objectifs de l'APP appellent à un engagement et à une coordination des parties prenantes au sein de la région en vue d'identifier les lacunes existantes et de définir des solutions pour progresser vers ce but.

Les participants à l'APP partagent un intérêt mutuel, celui de progresser vers un alignement des systèmes instaurés pour soutenir les chaînes d'approvisionnement en minerais de la RGL garantis sans lien avec un conflit. À ce titre, le rôle de l'APP lors de cette réunion a été de faire office d'organisateur et d'encourager le partage d'informations, le dialogue et l'action coordonnée de ces systèmes de mise en œuvre.

Aux fins de cette réunion, le terme « alignement » se réfère aux principes directeurs de l'OCDE en matière de devoir de diligence, au cadre et aux normes du Mécanisme régional de certification (MRC) de la CIRGL, aux législations nationales applicables (en l'occurrence, celles des États membres, à la réglementation de la *Securities and Exchange Commission* (commission boursière des États-Unis) et à la proposition de réglementation de l'Union européenne), ainsi qu'aux autres éléments relatifs à l'acceptation sur le marché (à savoir les résultats auxquels les systèmes doivent parvenir et le document nécessaire pour que les minerais soient jugés acceptables par les fonderies et les entreprises en aval).

Le 7 mai 2015, le Comité de gouvernance de l'APP a convoqué la septième Session sur l'alignement pour partager les informations, répondre aux questions et détailler les avancées et les défis en matière d'alignement, en particulier autour des points suivants :

- Mise en œuvre du Mécanisme régional de certification (MRC), notamment les rapports des États membres (Burundi, RDC, Rwanda), de la CIRGL et des opérateurs de systèmes ;
- Compréhension du besoin et des opportunités d'introduire sur le marché l'or artisanal de la RGL garanti sans lien avec un conflit ; et
- Discussion des opportunités de collaborer et de renforcer la mise en œuvre, l'alignement et la crédibilité du MRC.

Tous les participants appuient la production responsable des minerais dans la Région des Grands Lacs et ont convenu de travailler dans un esprit de « *confiance mutuelle nécessaire entre les parties prenantes d'un projet de collaboration* » (TdR de l'OCDE pour le programme de mise en œuvre dans le secteur de l'or). Cette rencontre s'est déroulée selon les règles de Chatham House.

But du présent document

La présente synthèse du facilitateur a été élaborée pour contribuer à décrire les prochaines étapes de l'action et de la discussion visant à répondre aux défis et à appuyer la poursuite des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Mécanisme régional de certification (MRC). Les participants ont eu l'occasion de passer en revue la synthèse à l'issue de la réunion et par courriel.

Synthèse des mises à jour, défis, considérations et prochaines étapes

Les participants à la Session du 7 mai 2015 sur l'alignement ont eu une discussion productive et ont réaffirmé leur engagement à s'efforcer individuellement et conjointement de répondre aux défis qui se posent et à apporter leur soutien à une mise en œuvre réussie du MRC. De nombreuses autres possibilités existent en ce qui concerne les prochaines étapes et les contributions, notamment de la société civile, de l'industrie et d'autres parties prenantes et responsables de la mise en œuvre ; cette liste ne prétend pas être exhaustive. La liste qui suit reproduit les mises à jour, les considérations, les défis et les idées des participants à la Session sur l'alignement en vue d'avancer dans la mise en œuvre du MRC :

Mises à jour relatives aux États membres

RDC :

- 166 entreprises/sites
 - o 129 sont cotés verts
- 365 sites (puits) dans l'ensemble du projet iTSCi.
- 2638 certificats CIRGL pour les 3T (étain, tantale et tungstène) et l'or industriel.
 - o 264 certificats délivrés pour le tantale (1092 tonnes, soit 82% des exportations) et l'étain (2688 tonnes, soit 73% des exportations).
- ➔ Fournira des infos sur le nombre de certificats pour les 3T et l'or.
- 41 puits inclus dans le système CTC (chaînes de commercialisation certifiées).

Rwanda :

- 246 sites au total.
- 158 inspectés; les données de 56 d'entre eux sont prêtes à être téléchargées sur le serveur.
- 112 sites miniers doivent encore être inspectés.
- Traçabilité en place pour 100% des sites miniers.
- 133 questionnaires d'étiquetage en place.
- 8 inspecteurs.

- 143 certificats CIRGL délivrés – pour le wolfram et la cassitérite. Pas d'exportations de tantale.

Burundi :

- 27 sites où opère le projet iTSCi (11 de coltan, 11 de tungstène, 5 d'étain).
- Pas de certificats.
- Pas de sites aurifères.

CIRGL

- Approbation pour procéder à l'engagement de l'Auditeur indépendant de la chaîne des minerais (AICM).
- Plan de mise en œuvre avec premières priorités et priorités à moyen et long terme.
- Le Comité d'audit a entamé son 2^e mandat ; a tenu plusieurs réunions.
- Entamera la phase d'audits pilotes par des tiers au cours de l'été.
- Mécanisme d'alerte rapide en progrès ; planification pilote en cours.

iTSCi

- L'iTSCi a distribué un document de mise à jour écrit qui sera partagé par voie électronique.

Défis communs :

Traçabilité et production de rapports

Il conviendrait de clarifier les attentes des systèmes et des acteurs qui permettent l'exercice du devoir de diligence et la confiance des systèmes de certification et de traçabilité. Le poids des coûts en amont est exacerbé par la divergence des interprétations et des besoins de mise en œuvre, ainsi que par la divergence des définitions (par ex. « site minier »). La confiance en aval se trouve limitée par le besoin non satisfait d'audits tierce partie et de l'AICM. Le besoin d'un partage des informations et d'une harmonisation des initiatives en matière de renforcement des capacités subsiste.

Les partenaires en amont ont besoin de :

- Un retour d'information des acteurs en aval sur la destination des minerais bénéficiant d'un certificat.
 - ➔ La CFSI continuera à demander un retour d'information mais ces informations ne sont pas encore apparues dans les audits CFSP. La CIRGL pourrait s'engager dans une discussion directe avec les négociants et les fonderies pour obtenir de plus amples informations.
- Un financement des coopératives pour le renforcement des capacités (pour rencontrer et mener les inspections), l'équipement et autres opérations.
- Les mineurs artisanaux et les exportateurs ont besoin d'informations sur le statut de validation des sites et les attentes en matière de traçabilité.
- Une harmonisation des formations sur l'exercice du devoir de diligence, les procédures d'exportation et les inspections des sites miniers.
- Une gestion des coûts et une meilleure efficacité des systèmes de traçabilité/diligence raisonnable, notamment des audits et rapports. Les modèles de rapport et d'audit et les exigences en la matière devront être harmonisés pour

réduire au maximum les charges en amont des systèmes existants et des nouveaux systèmes (ex. la Chine)

- La CIRGL effectuera une évaluation des données granulaires et des coûts pour l'implantation du MRC.
- L'OCDE envisage aussi de réaliser une évaluation de l'alignement (en automne 2015, si le financement est approuvé) qui peut contribuer à une évaluation intrarégionale.
- Le fonctionnement de l'ensemble du MRC (y compris de l'AICM) pour contribuer à accroître la crédibilité du système auprès des acheteurs en aval.
- Une plus grande clarté et une standardisation du terme « site minier » (alignement entre les obligations et objectifs de la législation nationale, le manuel de la CIRGL, les systèmes de traçabilité et les systèmes en aval).
 - Dans le cadre de son évaluation du MRC, le projet CBRMT/Tetra Tech organisera une discussion en aval sur les attentes en matière de définition de « site minier ».
- Des contacts étroits et continus entre États membres et bailleurs de fonds pour convenir des activités prioritaires et des sites pilotes et pour coordonner les projets.

Les partenaires en aval et la société civile demandent par ailleurs :

- De la transparence dans les rapports des comités locaux (CLS) et des comités provinciaux (CPS)
 - Une demande plus officielle des acteurs en aval contribuera à faire valoir auprès du gouvernement l'importance que revêt la publication des rapports des comités.
- Des avancées dans les efforts de formalisation de l'artisanat minier et à petite échelle. (Questions/initiatives de formalisation et de financement, intégration de la dimension de genre dans tous les efforts de formalisation de l'artisanat minier et à petite échelle.)
 - Que l'OCDE continue à appuyer la coordination de la discussion sur l'exploitation artisanale ou à petite échelle de l'or.

Or

- Le BGR et Tetra Tech planifient des projets pilotes pour appuyer l'approvisionnement responsable en or.
 - Le BGR partagera le compte-rendu de la réunion de planification/cadrage.
 - Tetra Tech partagera le plan d'évaluation.
- Des discussions plus approfondies sont nécessaires pour définir si le MRC devrait inclure une approche différente pour l'or, avec des exigences basées sur les risques qui sont fonction de la proximité d'un conflit. La traçabilité peut ne pas s'avérer nécessaire, mais il est nécessaire de disposer en aval d'informations sur l'origine et d'autres facteurs afin de permettre le bon exercice du devoir de diligence (conformément à l'Annexe II du Guide OCDE).
 - La CIRGL met sur pied une réunion d'experts de tous les États membres, y compris des partenaires, sur cette question.

- Il faudrait explorer davantage les mesures incitatives et dissuasives qui poussent ou non à participer à des chaînes d'approvisionnement licites. Les éléments à examiner sont notamment :
 - Les contraintes administratives pesant sur les mineurs qui cherchent à se mettre dans la légalité ou à formaliser leur exploitation.
 - L'harmonisation des codes des impôts – entre pays et provinces.
 - Les niveaux de revenus des mineurs et la capacité à payer les impôts.
 - L'assistance technique (et améliorations sur le plan du rendement, des conditions de travail, des formations pour renforcer les capacités, du réinvestissement dans les communautés).
 - Les problèmes de propriété foncière dans la région.
 - La sécurité.
 - L'accès au préfinancement.
- La question du financement mérite tout particulièrement d'être explorée et de faire l'objet d'une élaboration de solutions. Parmi les options et éléments à explorer figurent :
 - L'influence et le pouvoir de mobilisation des banques.
 - Les prêts des banques aux coopératives formelles ou pour appuyer des interventions/projets pilotes.
 - Les programmes de microcrédit appuyés par le gouvernement.
 - Les institutions externes de microfinancement.
 - Les investisseurs socialement responsables.
 - Les pré-financeurs au sein des chaînes d'approvisionnement actuelles qui se montrent disposés à intégrer une chaîne d'approvisionnement licite.
 - Les limitations et les freins que créent les problèmes actuels de transfert d'argent sur le territoire de la RDC.
 - La création d'un environnement favorable aux investissements, à la fois pour les investisseurs internationaux et les investisseurs nationaux.
 - ➔ L'APP pourrait lancer une conversation, incluant les acteurs financiers, afin de débattre des limitations, besoins et opportunités.

Synthèse des prochaines mesures et actions convenues

CIRGL

- ➔ Convoquer le Comité de pilotage de l'IRRN, et d'autres parties s'il y a lieu, à la discussion sur la définition de « site minier ».
- ➔ Assistance pour inciter l'Ouganda, la Tanzanie et d'autres États membres à participer aux futures réunions sur l'alignement.
- ➔ Inciter les États membres et les parties prenantes à procéder à un possible changement de nom de l'AICM afin de mieux refléter le rôle/la responsabilité du bureau.
- ➔ Inciter les négociants et fonderies à obtenir davantage d'informations sur la destination finale des minerais bénéficiant de certificats CIRGL.
- ➔ Convoquer une discussion sur l'approche pour l'or issu de l'artisanat minier au sein du MRC, qui répond aux exigences de l'Annexe II de l'OCDE sur le devoir de diligence tout en tenant également compte des qualités uniques de l'or (par rapport à l'approche pour les 3T).

- ➔ Envoyer des communiqués au CG de l'APP s'il y a lieu afin d'encourager le partage d'informations.
- ➔ Examiner la façon d'intégrer les rapports du mécanisme d'alerte rapide dans les rapports/activités des systèmes existant en amont.

États membres

- ➔ Envisager d'émettre une directive à l'intention des gouvernements provinciaux exigeant la formation de comités locaux et provinciaux ainsi que le partage en ligne de leurs rapports (une fois que les rapports ont été officiellement approuvés, et en s'assurant de tenir compte de la sécurité des membres des comités).

OCDE

- ➔ Appuyer la cartographie et la rationalisation/reconnaissance mutuelle des audits – la première étape est une évaluation de l'alignement prévue pour l'automne 2015. La méthodologie pourrait être partagée avec la CIRGL et utilisée par celle-ci pour une évaluation de suivi.
- ➔ Continuer à convoquer des discussions sur l'or issu de l'artisanat minier.

CBRMT

- ➔ Le projet CBRMT/Tetra Tech convoquera une discussion en aval sur les attentes par rapport à la définition de « site minier » dans le cadre de son évaluation du MRC.

CFSI

- ➔ La CFSI continuera à demander un retour d'information auprès des fonderies à propos de la destination des minerais bénéficiant de certificats CIRGL.

APP

- ➔ L'APP (RESOLVE) devrait publier une synthèse générale de la discussion sur l'alignement et la poster sur le site web de l'APP.
- ➔ Le CG de l'APP devrait apporter son assistance pour identifier un représentant de la société civile internationale chargé de participer au Comité d'audit de la CIRGL.

Résumé des pièces jointes/Documents à partager :

- La CIRGL partagera
 - Les termes de référence pour l'évaluation des coûts de mise en œuvre du MRC et les données granulaires nécessaires pour la traçabilité et la production de rapports. Communiquer à l'APP les délais dans lesquels les observations devront être fournies. **[reçu/envoyé le 26 mai]**
- Le gouvernement congolais
 - Remarques de Joseph Ikoli lors de la réunion sur l'alignement.
- PROMINES
 - Étude AGC pour PROMINES sur les sites d'artisanat minier et à petite échelle potentiels pour les projets pilotes de réduction des teneurs en mercure.
- Document iTSCi. **[reçu/envoyé le 20 mai]**

- Le BGR partagera
 - Les sites validés de RDC (y compris le nombre par minier). **[reçu/envoyé le 20 mai]**
 - Une présentation PowerPoint résumant la proposition de projet pilote du BGR pour l'or.
- Tetra Tech partagera
 - L'évaluation des besoins de l'AICM (une fois approuvée par la CIRGL). **[reçu/envoyé le 26 mai]**
 - Le tableau de mise en œuvre de l'AICM créé lors de l'atelier d'avril avec les prochaines mesures pour l'incorporation dans le plan de mise en œuvre (une fois approuvé par la CIRGL) (et le plan de mise en œuvre une fois approuvé).
 - Le plan d'évaluation pour l'or. **[reçu/envoyé le 20 mai]**
 - Une compilation de définitions de « site minier » extraites de diverses législations et normes de la région.

Idées initiales pour le programme de la prochaine réunion ou autre future réunion sur l'alignement

- Systèmes/méthodes appropriés pour permettre l'exercice du devoir de diligence appliqué à l'or artisanal.
- Collecte/partage de données et définitions de « site minier » afin de répondre a) aux besoins des gouvernements nationaux (États membres), b) aux exigences du MRC de la CIRGL, et c) aux exigences du marché international (notamment des systèmes de traçabilité et en aval).
- Mises à jour sur les audits par des tiers (par exemple : résultats d'audits, coûts, viabilité à long terme).
- Rapports émanant d'autres États membres (par exemple : l'Ouganda, la Tanzanie).
- Mécanisme visant à permettre un financement de l'artisanat minier et à petite échelle en soutien au commerce légal (incluant des entités/institutions financières locales/régionales/internationales ?).
- Expansion des zones d'exploitation minière artisanale.